

# Vacances d'Été 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Somme Sud-Ouest**

du 10 juillet au 18 août  
Horaires d'accueil : 8h -18h

3 - 17 ans

DATE DE DÉPÔT :  
.....

## ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE **POIX-DE-PICARDIE**



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

06 26 06 09 80

Feuillet d'inscription - Poix-de-Picardie / Vacances d'Été 2023

Document à compléter et à retourner à la direction de l'accueil de loisirs  
pour le 28 juin 2023, date limite, sous réserve de places disponibles.

[acm.poix@cc2so.fr](mailto:acm.poix@cc2so.fr)

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier d'inscription est incomplet : fiche sanitaire + pièces obligatoires + flyer.

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Tel : N° allocataire CAF :

Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Âge de l'enfant :

Classe :

## Complétez le tableau pour inscrire votre enfant

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

Juillet	Inscription à la semaine	Repas	*Navette	Août	Inscription à la semaine	Repas
L 10.07				M 01.08		
M 11.07				M 02.08		
M 12.07				J 03.08		
J 13.07				V 04.08		
V 14.07		Férialé		L 07.08		
L 17.07				M 08.08		
M 18.07				M 09.08		
M 19.07				J 10.08		
J 20.07				V 11.08		
V 21.07				*L 14.08		
L 24.07				*M 15.08		Férialé
M 25.07				*M 16.08		
M 26.07				*J 17.08		
J 27.07				*V 18.08		
V 28.07						
L 31.07						

\*Ouverture la 3<sup>ème</sup> semaine d'août sous réserve d'un minimum d'inscriptions.

\*Une navette est mise en place tous les jours du mois de juillet, soirs et matins.  
Pour les horaires, contacter la direction de la structure.

Signature du responsable légal :

si vous ne savez pas comment apposer votre signature numérique, entrez votre nom ci-dessous

## TARIFS - Poix-de-Picardie / Vacances d'Été 2023

### Inscription à la semaine - Repas : 4€/jour

	Tarifs à la semaine (hors repas)
Quotien Familial de 0 à 600	18.40 €
Quotien Familial de 601 à 750	19.40 €
Quotien Familial de 751 à 800	23.50 €
Quotien Familial de 801 à 1050	23.50 €
Quotien Familial de 1051 à 1400	25.50 €
Quotien Familial de 1400 ou plus	27.50 €

Dans le cadre d'une semaine avec un jour férialé, le tarif par semaine sera proratisé.

3.50€ par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires C.A.F. dont le Quotien Familial est inférieur à 901 en octobre 2022.



Votre Caisse d'Allocations Familiales finance ce lieu d'accueil pour vos enfants